

Arrêté du Conseil-exécutif

N° d'ACE: 740/2015
Date: 10 juin 2015
Direction: Direction de l'instruction publique
N° d'affaire: 662234
Classification: Non classifié

Rapport d'information du Comité gouvernemental de la HES-SO à la Commission inter-parlementaire de contrôle HES-SO pour la période 2013 ; comptes annuels 2013 et budget 2015

Prise de connaissance par le Conseil-exécutif et proposition au Grand Conseil

Le Conseil-exécutif, sur proposition de la Direction de l'instruction publique,

arrête :

- 1) Le Conseil-exécutif prend connaissance du rapport d'information du Comité gouvernemental de la HES-SO à la Commission interparlementaire de contrôle HES-SO pour la période 2013 ; comptes annuels 2013 et budget 2015.
- 2) Vu l'article 52, alinéa 1 de la loi du 4 juin 2013 sur le Grand Conseil (LGC) et les articles 7 et 10 de la Convention intercantonale sur la haute école spécialisée de Suisse occidentale (HES-SO), le Conseil-exécutif propose au Grand Conseil de prendre connaissance du rapport.

Au nom du Conseil-exécutif
Le chancelier:
Auer



Destinataires :

- Grand Conseil
- Direction de l'instruction publique